Commune de Jougne

DEPARTEMENT DU DOUBS

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

Monsieur le Maire,
Je soussigné : Monsieur Bertrand PEULTIER
Profession : Président de l'association JougnArt
Adresse : 9 route de la rochette, 25370 Les Hôpitaux Neufs

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons catégorie 3.

Lieu : Salle des fêtes Charles ROBBE, Place du Mont d'Or, 25370 Jougne
Les : 20/11, 21/11, 27/11, 28/11 de 20h à 23h et 22/11, 29/11 de 15h à 19h
A l'occasion de : Représentation Théâtrale Compagnie JougnArt
Fait à Jougne, le 17 octobre 2026

Signature du demandeur :

Arrêté municipal N° 2026-118

Le Maire de JOUGNE,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le préfet sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L. 3335-1 du Code de la santé publique.
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3331-1, L. 3332-3, L. 3334-2 et L. 33352-5 du Code de la santé publique,

ARRÊTE

Monsieur Bertrand PEULTIER, **est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boisson de catégorie 3.**
Les : 20/11, 21/11, 27/11, 28/11 de 20h à 23h et 22/11, 29/11 de 15h à 19h
A : Salle des fêtes Charles ROBBE, Place du Mont d'Or, 25370 Jougne

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le 21 octobre 2026

MAIRIE DE JOUGNE 25370 (DOUBS)

Le Maire,
Denis POIX-DAUDE

Commune de Jougne
1 Place de la Mairie - 25370 JOUGNE
Tél : 03.81.49.11.75
accueil@mairiedejougne.fr / www.mairiedejougne.fr
Numéro de Siret n° 212 503 189 000 12